

## RENCONTRE DU MARDI 9 JUILLET 2019 AVEC LA CGT ET LE MAIRE DE DRANCY MME LAGARDE

Étaient présents : Délégation CGT Patricia, Kiss, Arnaud, Henri. Administration M Tépaz.  
Autorité Madame le Maire Aude Lagarde

Convoquée à 10 h 30, la CGT avait demandé audience par courrier de mars 2019 suite à sa première place aux élections des représentants du personnel de décembre 2018. A 11 heures, l'autorité introduit la délégation dans un bureau climatisé. Arnaud, secrétaire général, pose les 4 thématiques, qui sont **LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS, LA CARRIERE DES AGENTS, L'ACTION SOCIALE DES AGENTS, LE DIALOGUE SOCIAL.**

Par une relance, nous avançons sur les non réponses à nos courriers, tel que celui sur la demande d'une révision positive en février de la prime variable du **Régime Indemnitaire (RI).**

**Madame le Maire répond qu'elle applique la loi et le préfet et son administration lui a dit que « la prime Macron » n'était pas pour les fonctionnaires.**



Nous lui redonnons notre écrit parfaitement clair et la CGT qui constate le blocage du gouvernement sur nos salaires, propose et donne même le mode d'emploi légal de l'augmentation de la partie variable du CIA du RI « Prime de février ». Nous rappelons qu'en fin 2004, la CGT avait proposé une revalorisation par délibération du conseil municipal (CM) de 2 % par année du RI. Ceci a été validé par le CM et pendant des années, le régime indemnitaire suivait l'augmentation du coût de la vie. Par un vote du nouveau RI de décembre 2016, cette situation a disparue malgré l'insistance de la CGT au comité technique. Par son budget constant et bloqué ceci faisait réduire la masse financière du RI chaque année et un pouvoir d'achat diminuant pour les agents. Ainsi le RI baissait depuis pour tous (ou presque tous) les agents.

**Madame le maire répond qu'elle va étudier ces 2 % d'augmentation annuelle de l'enveloppe du**

**budget du RI .**

Mais encore, la CGT rappelle la dernière délibération de juin 2019 des Comptes Administratifs qui avance **un résultat de + 8, 8 millions euros de fonctionnement en 2018.** Notre proposition pour février 2019 ne représentait que (1000 € x 1800 agents) = **1,8 million €.**

**Augmenter le pouvoir d'achat des agents de Drancy par la prime de février était donc possible en 2019 et est toujours possible en février 2020.**

**Ainsi se serait un acte de reconnaissance des efforts des agents par l'administration et la municipalité de Drancy.**

*Nous remarquons à plusieurs reprises que **madame le Maire critique nos écrits CGT qui ne reflètent pas le positif qu'elle nous dit attribuer.*** Nous rappelons qu'il y a 5 organisations syndicales représentant les agents de Drancy, dont certains n'écrivent rien et le Bulletin d'Information du Personnel de la DRH, nous semble remplir cette mission.

**En lien avec nos écrits, nous associons, la non reconnaissance des agents avec un manque de transparence.** Nous avons demandé que s'explique la non évolution des effectifs du personnel alors que la ville est passé de 62 000 habitants à 71 000 habitants. Les agents gagnent en expérience, malgré des difficultés comme un nombre réduit de personnel au vu des services aux usagers. **Pourtant tout est caché sur les promotions et le RI.**

**LA CGT DEMANDE DE LA TRANSPARENCE POUR LES AGENTS.**

Nous prenons l'exemple de la lettre sur les départs en retraite et la division par deux de la prestation PLURELYA. **Le Maire fait le constat et dans sa nostalgie rappelle que quand c'était le CASC**

**c'était moins de prestation financière sur le « cadeau retraite ».** Loin de la nostalgie, la CGT constate que les congés du Maire aux futurs retraités (3 mois de congés payés) qui ont disparu, démontre les pertes des agents. Ainsi, **l'action sociale ne donne pas une bonne qualité de vie au travail, nos alertes sur l'atteinte à la dignité dans les services posent souci, nous transmettons la dernière lettre des agents.**

Mme Le Maire ajoute qu'elle avait souhaité appliquer « **le NOEL des enfants du personnel** », mais vu les élections de Mars 2020, ceci n'est pas possible. La CGT félicite, le Maire de cette attention, et rappelle que depuis décembre 2016, la CGT a proposé aux autres syndicats ce moment convivial destiné aux enfants. **Les élus majoritaire du CASC (FO et UNSA) ont toujours refusé, seule la CFDT et la CGT ont donné un accord sur ce point qui ne peut pourtant soulever une telle polémique. Certains font le choix de baisser la Qualité de Vie au Travail (QVT) et ailleurs...**

**Madame le Maire nous indique prendre une grande attention à nos alertes et nos écrits, que sa porte est ouverte au personnel et qu'il faut prendre rdv (Formulaire « Demande d'audience » accueil ancienne mairie).** Nous avançons qu'il est anormal de voir autant de tension à quelques jours des congés annuels. **LA CGT DEMANDE L'ARRET DES VIOLENCES AU TRAVAIL.**

**Nous proposons que Madame le Maire rencontre l'ensemble des cinq organisations syndicales au minimum une fois par an.** Ceci sans enlever nos rencontres bi parties et la rencontre mensuelle avec le DRH afin de devancer et de faire avancer les problématiques et surtout les résoudre collectivement.

Nous présentons une copie du protocole d'accord adopté à la majorité par le comité technique. Ceci afin de poser par exemple le souci rencontrer sur la censure d'impression de notre dernier journal CGT ou l'administration a refusé l'impression sur la page du référendum contre la privatisation des aéroports de Paris (ADP). (Alors qu'elle répond positivement aux demandes de la CGT sur les moyens demandés pour le référendum aux habitants de Drancy dont les agents)

**Madame la Maire précise, qu'elle n'est pas contre ce référendum pour la non privatisation d'ADP, comme le Député l'a aussi exprimé. LA CGT NE COMPREND PAS LA CENSURE D'IMPRESSION SI TOUT LE MONDE EST D'ACCORD QUI A DONC LE POUVOIR ?.**

On comprend à mots cachés, que cela ne concernerait pas Drancy, ce qui n'est pas logique avec la dotation de l'état de Drancy qui comprend les millions gagnés annuellement d'ADP, mais on comprend surtout le principe de mme le Maire de ne pas faire de la publicité à la CGT. [VENEZ DECOUVRIR LA CGT](#)

# Venez vous informer!



**Pour vous faire votre propre idée de la CGT et en savoir plus sur vos droits dans l'entreprise.**

*Réunion sans obligation d'achat, sans abonnement, sans engagement, sans conservateur!*

**Notre travail est un élément important dans notre vie,** car il conditionne notre bien-être et les moyens pour faire vivre notre famille. C'est pourquoi il est essentiel, quelle que soit notre situation (salarié ou privé d'emploi) de s'exprimer et de s'impliquer pour que nos conditions de travail – du salaire aux conditions de sa réalisation – soient les meilleures possibles.

**Le syndicat, la CGT est un outil collectif** pour permettre une expression collective de nos aspirations et les traduire en revendications collectives.

**C'est quand les syndicats sont forts que se construisent les garanties collectives durables pour tous les travailleurs.** À l'inverse, quand ce n'est pas le cas, les inégalités s'accroissent et ces garanties collectives sont remises en cause. Pourtant, les crises économiques et politiques que nous subissons favorisent le retrait et le chacun pour soi...

**La CGT s'adresse à toi** parce que tu as ta place à prendre pour contribuer à un mieux vivre ensemble. Savoir, c'est pouvoir... et malgré la multitude de moyens d'information, cela nécessite d'avoir une démarche volontariste pour se forger ses opinions et analyses.

**La CGT te propose une rencontre** pour te faire connaître ses valeurs, son histoire, son fonctionnement et ses propositions...



**Si vous ne pouvez pas venir, consultez la formation en ligne**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)





# Compte Rendu JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE DE DRANCY

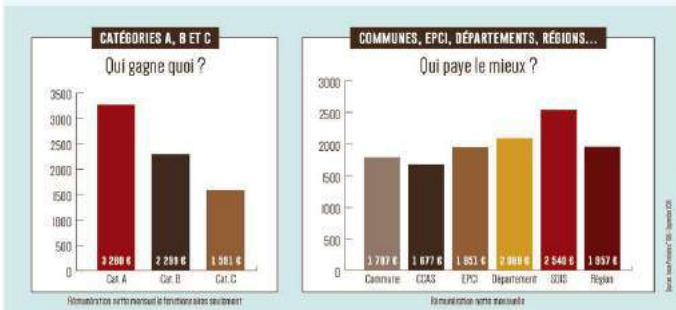
Juillet 2019

Le mercredi 26 juin 2019, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique (CT) 2019 /2022.

Étaient présents: La CGT : Patricia, Régine, Henri, Didier, Philippe La CGT FO : Ahfsia, El-Hadi. La CFDT : Gabriel, Diane. L'UNSA : YANN, Fabrice. L'administration, le service DRH. Les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), Mme VANDENEBELLE, M DACHIVILLE, MILLART (conseiller municipal et suppléant). Excusés CGT : Arnaud, Colette, Valérie

**Ordre du jour : 1 Compte rendu du 15 mars 2019 ; Projet du nouveau conservatoire de Drancy (+règlement pédagogique, règlement intérieur) ; Usage des organisations syndicale via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; établissement d'un protocole d'accord des droits syndicaux (A la demande de 50 % des élus du personnel) .**

## ON DESSINE POUR VOUS



## 1/ Le Président du CT, M MANGIN, demande le vote du Compte rendu (CR)

La CGT intervient sur les décisions précédentes : pour exemple, l'engagement du conseiller municipal Jean Christophe LAGARDE d'interpeller le Maire Mme Aude Lagarde sur la baisse des prestations financières pour le départ en retraite des agents. **Le Président, nous annonce qu'il va poser la question à madame le Maire (encore et encore).**

Au vu de la situation « du dialogue cocasse », nous demandons donc l'application du règlement intérieur et la suite des décisions par un écrit du Président.

## 2/ Nouveau Conservatoire à Drancy.

Dans l'introduction du Directeur, nous entendons que le conservatoire, n'est plus classé depuis dix ans par l'état.

**Il nous est ressorti le projet promis il y a dix ans.**

**La CGT ne croit pas au promesse des politiques.**

Drancy

Le Parisien 17 septembre 2005

## La CGT dénonce la politique culturelle municipale



**DRANCY, HIÉR.** Les représentants CGT dénoncent le licenciement de Gérard Müller (à droite). L'artiste envisage l'art d'antiquaire depuis douze ans au conservatoire municipal. (A. H.)

LA SAISON culturelle à Drancy s'achève aujourd'hui dans une atmosphère pesante. A l'initiative de la CGT et d'un comité de soutien regroupant enseignants et élèves du conservatoire municipal, qui, rassemblés, ont organisé, à 14 heures à l'entrée de l'espace culturel pour dénoncer le licenciement pour « faute grave » d'un professeur d'art dramatique, Gérard Müller. L'objectif est aussi de clarifier haut et fort que « la culture est en danger », déclare, après Jean-François Lagarde (LDF) au maire.

L'enseignant renvoyé aux quatre vents ne peut comprendre quelle faute il a bien pu commettre pour que l'on se sépare de lui après douze ans, et après avoir reçu cette année dernière, Le maire assure n'avoir rien d'être à lui reprocher car il « manœuvrait à son obligation de service » lors du dernier festival de théâtre « Ma en scène. Ce soir-là, les élèves de Gérard Müller ont, en une

petite réclamation, la municipalité de leur part et lui ont demandé d'en dire deux mots sur scène.

**« Pour le maire, « Bonlieux Bleues ne profitait qu'aux Parisiens »**

L'enseignant assure ne pas avoir rien en contre les élus. Ce n'est pas l'avis du maire, qui dit apprécier la loi « contre tout emploi de la fonction publique territoriale ». « C'est un prétexte, mais aussi un exemple de la politique de préservation et de cause culturelle à Drancy », estime Henri Tarnat secrétaire général des territoriaux CGT, qui conteste ce licenciement au tribunal administratif.

Comme le PC lors d'un conseil municipal en juin, le syndicat accuse le maire d'avoir « été » très compa-

gnies de théâtre en résidence, dans le Cers et La Fais Cite, le festival de jazz Bonlieux Bleues, six autres enseignements du conservatoire... « La Fais n'a pas accepté nos propositions de renouveau », rétorque Jean-Christophe Lagarde, le CGT est parti de lui-même, ce que je regrette, comme la majorité des professeurs du conservatoire.

En revanche, Félix assure totalement la fin des concerts de Bonlieux Bleues — « cela nous coûtait très cher et ne profitait qu'à une poignée de spectateurs parisiens ». « Le culture est bel et bien développée à Drancy mais on prend des balotins, dit-il. La désignation de la médiation culturelle est un véritable pari. Pauline Laffont et Pierre Bellonave ont une leur spectacle chez nous, le cinéma municipal marche bien... Pour moi, c'est ce qui compte. »

ERIC BOURGAIN

Ainsi, elle interroge, sur les conditions de travail actuelles, la pérennité des emplois, son ouverture à un rayonnement départemental et donc ses futurs emplois. Nous notons dans nos échanges, que malgré l'accord égalité hommes femmes du 8 mars 2013, la façon de traiter les prises de paroles des élues CGT restent loin des principes « gentleman ». M le président oublie que ces dames représentent 61 % des agents. La parole n'est donc pas donné « prioritairement » aux femmes du service Culturel.

Vu que le projet semble avoir été source de concertation avec les agents, nous demandons les compte rendus, les dates etc. N'ayant pas des éléments, nous les demandons sur les suivis d'avis.

Nous apportons nos réflexions sur les règlements et nos désaccords.

**LA CGT S'ABSTIENT SUR CE SIMULACRE DE PROJET.**



### 3/ Application et usage des TIC (les Technologies de l'Information et de la Communication)

Le Président et le DRH présente le texte de 2014 qui aurait du voir l'application des droits aux syndicats. Sans raison, est effacé le droit de communiquer par liste de diffusion.

La CFDT et la CGT protestent et demande son application comme dans toutes les communes de France, comme il l'est précisé dans le projet de protocole d'accord de la CGT dans le prochaine avis à l'ordre du jour.

FO demande d'arrêter la réunion pour cause de chaleur. Un élu (secrétaire du CHSCT) rappelle que d'autres souffrent bien plus et que cela peut être très rapide, et que ces points concernent les liens importants avec les agents. Voici qu'on apostrophe cette réponse. Mais le président ne fait aucun vote de cette proposition de arrêt de séance plénière.



**La CGT vote donc pour, UNSA FO vote CONTRE.**

**Ne comprenant pas cette avis, un élu avance qu'il interrogera UNSA et FO national de ce refus local à Drancy d'être en contact avec les agents.**

### 4/ Établissement d'un protocole d'accord des droits syndicaux

Le président demande des précisions sur l'avis qui sera donné. La CGT avance que les droits syndicaux n'ont aucunement fait l'objet de transparence alors que cela influe sur les finances de la Ville de Drancy. Aussi pour être conforme aux exigences de la chambre régionale de la Cours des Comptes, nous préférons des écrits d'un commun accord avec l'ensemble des organisations reconnus depuis les élections de 2018.



Le président indique qu'il est contre le protocole d'accord. Il précise donc que c'est lui qui est le seul présenté. Il prend un exemple de propositions qui lui semble disproportionné. Nous n'avons pas le temps de rappeler que cela se négocie, ce qui serait la deuxième phase.

La parole est donnée à l'UNSA qui s'adresse directement à un des élus CGT. Voici qu'il explique son vote (négatif) précédant, prétextant que pendant les élections le site n'a fait que 165 visites ( Comment cette information est parvenue à l'UNSA ?). L'élu CGT rappelle que cela ne sert à rien de lui donner, face à face, ses argumentations d'organisation syndicale « fictive ». Qu'il parle aux micros, aux élus, ou au personnel. L'élu CGT ne souhaitant pas subir ces invectives haineuses.

L'élu CGT demande qui est le président du Comité technique car les débats ont réveillé l'UNSA et FO et la prise de parole est ouverte à qui cris le plus fort des deux. La CGT demande le vote.

La municipalité vote contre (4 voix), la CGT, la CFDT vote POUR (5 voix) , FO UNSA vote abstention (2 voix)

**Le comité technique approuve le protocole d'accord des droits syndicaux présentés.**



Le **Jeudi 26 juin 2019**, a eu lieu une séance plénière du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Étaient présents: La CGT : Régine, Kiss, Henri, Pascal. L'UNSA- FO : Marie – Hélène, Nadine La CFDT : Oizilla, Gabriel. L'administration, le service DRH, les Conseillers de prévention. Les élus municipaux (3) dont le Maire adjoint M AMARY «Président» .

**Ordre du jour : APPROBATION DU COMPTE RENDU (janvier 2019)- Nouveau règlement intérieur du CHSCT - Rapport annuel de l'assistante sociale du personnel – Bilan Accident de service et des maladies contractées au service - Bilan du service santé et sécurité au travail – Programme 2019 du service santé et sécurité au travail - Programme 2019 des visites des services du CHSCT.**

**Ajout des Représentants du personnel (CGT / CFDT) – Respect des garanties de santé sur les horaires de travail (CGT/ CFDT) - Travaux sur les fenêtres (joint) du centre administratif (CFDT). Refus du président du CHSCT de 8 points CGT. Refus du président du CHSCT de 3 points CFDT.**



PRÉVENTION DES RISQUES

Compte Rendu de janvier 2019 :

La CGT interpelle la municipalité sur son obligation de délivrer par écrits les suivis d'avis du CHSCT dans les deux mois.

Encore une fois, le Président du CHSCT n'y a pas répondu dans les délais légaux. La question est l'affichage des nouveaux élus CHSCT et leurs contact dans tous les services.

**Manquerait-il du personnel au service DRH ?**

**La CGT s'abstient sur le compte rendu en indiquant que de toute façon il n'est pas transmis aux agents qui sont les seuls à qui nous rendons compte.**

### Règlement intérieur du CHSCT

Le président fait état du seul changement sur l'élection du secrétaire du CHSCT qui a décidé avec la direction CGT de ne faire qu'un an à ce poste.

### Rapport annuel de l'assistante sociale

Le service social du Personnel a reçu 273 agents (15 % du personnel) (avec 678 entretiens soit près de 2,5 en moyenne par agents)

On remarquera un fort taux de femmes (72 % des 273 agents) (alors que l'effectif féminin est à 61,2 %)

5 domaines sont abordés :

- Socio-économique à 42 %
- Famille à 25 %
- Logement à 16 %
- Vie professionnelle à 13 %
- Santé à 4 %

La notion du pouvoir d'achat avec 10 % des agents demandeurs à moins de 500 Euros par mois et 18 % avec entre 500€ et 1000 Euros, (soit 28 %) et les 49 % à moins de 1500 € démontre le besoin de relancer « **le minimum pour vivre du travail à Drancy** ». 57 % des demandeurs ont moins de 1500 Euros par mois. 89 % étant de la catégorie C.

59 % des agents ayant consultés étant en activité, 39 % en maladie (CLM, CLD, MO)

La CGT est intervenue par ses lettres à madame la Maire, sur les carrières et les primes, mais aussi sur sa dernière lettre demandant à faire connaître notre association INDECOSA, sur tous les soucis de la vie.



"TENIR COMPTE DES FACTEURS HUMAINS"

VOUS POUVEZ PASSER CE CHAPITRE...

ON N'A PAS DE FACTEURS CHEZ NOUS!



ON PEUT PARLER PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL?

VOUS ÊTES PÉNIBLES!



En sachant que nous avons des mandats de représentants à la Banque de France, sur le surendettement où la CGT peut suivre les dossiers déposés des agents de Drancy. Nous attendons sa réponse suite à la notion de « porte ouverte à tous » annoncés par le Président du CHSCT.

### **BILAN Accident de service et des maladies contractées au service**

Le CHSCT ne peut que constater, l'absence du Médecin de prévention et de son analyse médicale. Sur le bilan, le constat est le même : une augmentation des maladies dites professionnelles dite nouveaux Congés pour Invalidité Temporaire au Service (CITIS). Le nombre de jours d'arrêt totaux représentant plus de 3000 jours. Soit près de 10 collègues dans l'année 2018. Quand au CITIS, ce sont les femmes qui subissent 1962 jours d'arrêt (les hommes sont à 0 jours) . Le service le plus impacté reste « ATSEM, Restauration, Entretien) avec 29 accidents (AS) et 10 maladies pro. Puis le service Enfance jeunesse avec 14 AS, le service administratif (10 AS)...

### **Bilan du service santé et sécurité au travail – Programme 2019 du service santé et sécurité au travail - Programme 2019 des visites des services du CHSCT.**

Nous relançons notre demande de la communication de la lettre de cadrage de la Maire aux agents de prévention. Document obligatoire qui aurait du être mis à la connaissance du CHSCT. **Nous relayons le fait redondant de ne pas être invité aux enquêtes sur nos alertes écrites qui sont nombreuses, alors que c'est le rôle du CHSCT.** Enfin nous sommes dans le groupe « canicule et grand froid » selon la charte validé par le CHSCT et nous n' y sommes pas invité !

**Pourquoi l'employeur agit il ainsi ?**

**Aurait il des choses à cacher au personnel ?**

## **REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE**



**Adhérez en ligne à la CGT Des Agents DRANCY**

[Clic sur le carnet ---->](#)

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy, Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 (matin)

E-mail : [cgt.drancy@gmail.com](mailto:cgt.drancy@gmail.com) –

Site Internet : <http://mairiededrancy.reference-syndicale.fr>  
<http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com>

Radio CGT Drancy <http://radiocgtdrancy.hautetfort.com>

Télé WEB CGT DRANCY [YOUTUBE CGT DRANCY](#)

Ce document a été édité par le syndicat CGT qui a obligation d'informer les agents et de rendre compte du mandat de ses élus. Un compte rendu municipal archivé et non public précise les éléments de faits décrits par la CGT.

[https://www.cgtservicespublics.fr/squelettes/forms/form\\_adhesion.html](https://www.cgtservicespublics.fr/squelettes/forms/form_adhesion.html)

